

Conseil municipal du 19 décembre 2025

Secrétaire de séance : Estelle VERDOT

Excusés A. MARTIN ; Ch. AURIOL ; J. PERROT MINOT ; V. BOUVRESSE

Présents 15 représentés 15 **Total votes exprimés 15**

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 14 novembre 2025
2. Convention d'occupation domaine public (délibération)
3. Prix repas des aînés et accompagnants (délibération)
4. Coupes de bois 2025 2026 (délibération)
5. Engagement de dépenses d'investissement en 2026 (délibération)
6. Décision budgétaire modificative lotissement (délibération)
7. Demandes de subvention DETR 2026 (délibération)
8. Demande de subvention buts de foot (délibération)
9. Recrutement Raphaël HUDELOT (délibération)
10. Frais de scolarité enfants extérieurs à la commune (délibération)
11. Mise à disposition gratuite de salles et locaux communaux (délibération)
12. Notification AC 2025
13. Transfert 9000€ du 1641 au chapitre 21 dans le cadre de la délégation du maire
14. Demande Nathy Pizz' (friture et frites) et Esteban DEBOUCHE (pizzas et burgers)
15. Informations diverses

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 14 novembre 2025 a été adressé aux conseillers municipaux.

Celui-ci n'appelle aucune observation

- **Voix pour : 14**
- **Voix contre : 0**
- **Abstentions : 1**

Convention d'occupation domaine public

L'association La parenthèse itinérante a animé en novembre 2025 une soirée Beaujolais nouveau, avec un certain succès et à la satisfaction de l'exploitant.

Celui-ci démarrant son activité, il n'assurera pas encore une présence régulière dans la commune mais envisage déjà de revenir à Bouclans en début d'année, sans que le planning ne soit arrêté à ce stade.

Il est proposé au conseil municipal de donner mandat au maire pour répondre aux sollicitations ponctuelles de cette association, dans le cadre des règles fixées par le conseil municipal concernant les food-truck :

- 1/ pas de vente de pizzas, notre boulanger proposant ce service les vendredis.
- 2/ Pas de double activité food-truck le même jour
- 3/ Prix de la fourniture d'électricité 5€ par jour de présence.
- 4/ Prix de l'occupation du domaine public proposé à 10€ par jour de présence (les food trucks autorisés ont actuellement une tarification de 30€ par mois).

Le conseil municipal est appelé à se prononcer.

Lors de la prochaine sollicitation une convention d'occupation reprenant ces termes sera proposée à la signature de l'association.

DELIBERATION n°1

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal :

Donne mandat au maire pour répondre aux sollicitations ponctuelles de l'association « parenthèse itinérante », dans le cadre des règles fixées par le conseil municipal concernant les food-truck :

1/ pas de vente de pizzas, notre boulanger proposant ce service les vendredis.

2/ Pas de double activité food-truck le même jour de la semaine

3/ Prix de la fourniture d'électricité 5€ par jour de présence.

4/ Prix de l'occupation du domaine public proposé à 10€ par jour de présence

Donne mandat au maire pour procéder à toutes formalités visant à mettre en œuvre cette décision, et signer la convention d'occupation du domaine public avec l'association « parenthèse itinérante » selon ces termes

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Prix repas des aînés et accompagnants

Comme chaque année le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le prix applicable aux accompagnants des invités de moins de 65 ans au repas des aînés et des élus.

Le prix proposé correspond au prix de revient du repas facturé par le traiteur, soit 30 euros.

DELIBERATION n°2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix du repas des accompagnants de moins de 65 ans au repas des aînés à 30 euros.

Voix pour : 14

Voix contre : 1

Abstentions : 0

Coupes de bois 2025 2026

Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes 2026 :

La proposition d'inscription à l'état d'assiette des coupes pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, et le modèle de délibération ont été transmises aux conseillers avec les documents préparatoires.

Elle porte sur les parcelles 1, 2, 3, 31, 32, 33, 54, 55, 29,

Pour l'ensemble des parcelles il s'agit de coupes d'amélioration.

Les orientations de mise sur le marché sont les suivantes :

Parcelles 1, 2, 29, 31, 32, 33 > bois résineux > Vente en contrat / accord cadre BF

Parcelles 2, 3, 55 > bois d'œuvre feuillus > Vente en contrat / accord cadre

Parcelles 2, 3, 55, 54 > délivrance pour affouage.

Modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement :

Parcelles 3, 55 > mise à disposition à l'ONF en bord de route

Parcelles 1, 2, 29, 31, 32, 33 > mise à disposition à l'ONF des bois sur pied

DELIBERATION n°3

Le conseil municipal,

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale

Considérant les éléments présentés

Considérant la présentation de la stratégie de commercialisation

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF

Valide les propositions comme suit :

Coupes d'amélioration sur les parcelles 1, 2, 3, 31, 32, 33, 54, 55, 29,

Les orientations de mise sur le marché sont les suivantes :

Parcelles 1, 2, 29, 31, 32, 33 > bois résineux > Vente en contrat / accord cadre

Parcelles 2, 3, 55 > bois d'œuvre feuillus > Vente en contrat / accord cadre

Modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement :

Parcelles 1, 2, 29, 31, 32, 33 > mise à disposition à l'ONF des bois sur pied

Ouverture de crédits d'investissement 2026

Le total des dépenses d'investissement prévues en 2025, hors remboursement de la dette, est de 381.955€

DELIBERATION n°4

Après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'ouverture des crédits pour régler de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent exceptés les crédits afférents au remboursement de la dette, conformément à l'article L.16121 du CGCT, soit au maximum 95.238,75 €

Décision budgétaire modificative lotissement

Les travaux de finition du lotissement étant terminés et l'ensemble des lots étant vendus, l'opération Lotissement sous Latte est considérée achevée.

Il y a lieu de passer certaines écritures afin de transférer le résultat du budget annexe Lotissement sur le budget principal. L'excédent constaté sur cette opération est de 320.326,42€.

Les projets de décisions modificatives ont été transmises aux conseillers avec les documents préparatoires

Le budget annexe Lotissement sera juridiquement clôturé par une délibération à prendre en janvier 2026.

Décision budgétaire modificative sur le budget Lotissement 2025 pour transfert du résultat :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6045 : Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	52 024.90 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	52 024.90 €	
D 65822 : Revers. excédent des BA à caractère administratif au BP		320 326.42 €
D 65888 : Autres charges diverses de gestion courante	5.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	5.00 €	320 326.42 €
R 7015 : Ventes de terrains aménagés		2 360.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses		2 360.00 €
R 75888 : Autres produits divers de gestion courante		0.03 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante		0.03 €

Décision budgétaire modificative sur le budget principal 2025 pour intégration de voirie :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151 : Réseaux de voirie		157 769.69 €
D 21538 : Autres réseaux		12 879.05 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		170 648.74 €
R 13248 : Subv. non transf. Autres communes		170 648.74 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		170 648.74 €

DELIBERATION n°5

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, valide les décisions budgétaires suivantes, visant à solder comptablement l'opération Lotissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6045 : Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	52 024.90 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	52 024.90 €	
D 65822 : Revers. excédent des BA à caractère administratif au BP		320 326.42 €
D 65888 : Autres charges diverses de gestion courante	5.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	5.00 €	320 326.42 €
R 7015 : Ventes de terrains aménagés		2 360.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses		2 360.00 €
R 75888 : Autres produits divers de gestion courante		0.03 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante		0.03 €

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151 : Réseaux de voirie		157 769.69 €
D 21538 : Autres réseaux		12 879.05 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		170 648.74 €
R 13248 : Subv. non transf. Autres communes		170 648.74 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		170 648.74 €

voix pour : 15 voix contre : 0 abstentions : 0

Demandes de subvention DETR 2026

L'Etat nous a informé que les dossiers de demande de subvention 2026 devaient être déposés avant le 5 décembre 2025 pour une instruction dans l'année 2026. Les dossiers déposés après cette date ne seront instruits qu'en 2027.

Afin de ne pas « perdre » une année, deux dossiers ont été pré-identifiés et déposés en mode brouillon :

- La restructuration et sécurisation du secteur Craît d'Ambre : 125 889€ HT
- Les travaux de rénovation du logement de Mme PHILIPPE (électricité, cloisons, sanitaires) : 8862,75€ HT

Ces dossiers peuvent être modifiés ou complétés jusqu'au 15 janvier 2026. Le niveau de subvention au titre de la DETR est de 20%.

Il est proposé au conseil municipal de valider ces demandes de subvention pour l'exercice 2026, sous réserve que ces investissements soient retenus par l'équipe municipale au moment du vote du budget, et que le budget 2026 permette ces investissements.

DELIBERATION n°6

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, valide les demandes de subvention au titre de la DETR 2026 pour les investissements ci-dessous et leurs plans de financement, étant entendu que le niveau DETR est fixé à 20% au moment de cette délibération

Restructuration et sécurisation secteur Craît d'Ambre :

Montant 125.889€ HT – DETR 25177,80€ - autofinancement 100.711,20€ HT

Rénovation ferme PHILIPPE reçue en leg :

Montant 8862,75€ HT – DETR 1772,55€ Autofinancement 7090,20€ HT

Le conseil municipal donne mandat au maire pour mettre en œuvre cette délibération.

voix pour : 15

voix contre : 0

abstentions : 0

Demande de subvention buts de foot

Les buts du stade de foot ne répondent plus aux normes permettant au terrain de foot de Bouclans d'être référencé pour les compétitions.

Le coût de remplacement de ces buts s'établit à 3313,33€ HT

Il est possible de solliciter une aide de 50% via le Fonds d'Aide au Football Amateur de la Fédération Française de Football, dans la limite de 1500€.

Le conseil municipal est appelé à délibérer.

DELIBERATION n°7

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

Valide le remplacement des buts du stade de foot pour un montant de 3313,33€ HT

Valide la demande de subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur de la Fédération Française de Football, d'un montant de 1500€

Valide le plan de financement suivant :

Montant 3313,33€ HT – subvention FFF 1500€ - Autofinancement 1813,33€

Autorise le maire à réaliser toutes formalités administratives et financières et à signer tous documents relatifs au projet et à la demande de subvention.

voix pour : 15

voix contre : 0

abstentions : 0

Recrutement Mr Raphaël HUDELOT

Lors du conseil municipal de novembre 2025, il a été convenu le remplacement de Jean Pierre GUEY absent pour raisons de santé, avec préférence donnée à une personne résidant dans la commune.

Suite à la parution de l'information dans le Bouclans Infos, la commune a reçu la candidature de Monsieur Raphaël HUDELOT, habitant rue du cornet à Vauchamps.

Celle-ci a été présentée en Bureau et retenue. De profession menuisier, Monsieur HUDELOT sera à même d'assurer un remplacement utile, en particulier pour les travaux intérieurs.

Il est prévu que son contrat soit établi pour une durée correspondant à la reprise d'activité de Jean Pierre GUEY.

DELIBERATION n°8

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

Valide le principe du recrutement de Monsieur Raphaël HUDELOT dans les conditions suivantes :

- Statut : Adjoint technique
- Type de contrat : CDD
- Durée du contrat : jusqu'à la reprise d'activité de Monsieur GUEY
- Objet : Remplacement d'absence pour maladie
- Rémunération de base de la catégorie C

Donne mandat au maire pour procéder à la mise en œuvre de cette décision.

voix pour : 15

voix contre : 0

abstentions : 0

Frais de scolarité enfants extérieurs à la commune

Éléments pris en compte pour le calcul 2025 / 2026 :

- Nombre d'élèves déclarés au 1^{er} conseil d'école : 60 en primaire et 33 en maternelle
- Masse salariale des ATSEM

- Surface occupée (300 m2 en primaire et 150 m2 en maternelle)
- Consommation de pellets (sur la base de la facturation 2025), ramenée à la surface occupée et prévision de consommation de pellets pour la fin d'année scolaire
- Consommation d'électricité (sur la base de la facturation 2025) ramenée à la surface occupée

	Maternelle	Primaire
Nombre d'élèves	33	60
Masse salariale	54 560,87 €	
Charges de fonctionnement+ prestation ménage	14 221,37 €	28 442,73 €
Total	68 782,24 €	28 442,73 €
Coût par élève	2 084,31 €	474,05 €

DELIBERATION n°9

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé, valide le coûts 2025/2026 de scolarité à appliquer aux communes scolarisant leurs enfants à Bouclans et ayant préalablement accepté la prise en charge de ces coûts comme suit :

Coût par élève de maternelle : 2084,31 €

Coût par élève de primaire : 474,05 €

Donne mandat au maire pour procéder à la mise en œuvre de cette décision.

voix pour : 15 voix contre : 0 abstentions : 0

Mise à disposition de salles communales

Dans le cadre des élections municipales prochaines, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la mise à disposition gratuite pour tous les candidats des salles et locaux communaux à titre gratuit, dans le cadre des réunions électorales.

DELIBERATION n°10

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé, valide la mise à disposition gratuite pour tous les candidats des salles et locaux communaux à titre gratuit, dans le cadre des réunions électorales.

Donne mandat au maire pour procéder à la mise en œuvre de cette décision.

voix pour : 14 voix contre : 0 abstentions : 1

Notification AC 2025

Le conseil municipal est informé que les attributions de compensation relatives au pacte fiscal pour l'année 2025 s'élèvent à 45.707€

Complément : modification des bases de calcul d'où une augmentation plus important en 2025 (+ 7000 €).

A noter que pour la prochaine compensation : prévision à hauteur de 28 000 € pour permettre à la comcom d'avoir un montant de 350 000 € pour des investissements (participation de toutes les communes / refus que d'une seule commune : Valdahon).

Transfert 9000€ du 1641 au chapitre 21 dans le cadre de la délégation du maire

Dans le cadre de sa délégation, le maire a validé le transfert de crédits pour un montant de 9000€, du compte 1641 (remboursement d'emprunts) au chapitre 21

Ce transfert a permis le règlement d'une facture relative :

- au règlement de l'achat de la tondeuse autoportée : budgétée mais impact de la reprise de l'ancienne tondeuse
- de travaux de finition de la place de la mairie : plus-value évier en pierre + émulsion + plus-value pour surface d'enrobé plus important que dans le devis.

Demandes d'implantation de food-trucks

La commune a reçu deux nouvelles demandes d'implantation de food-trucks :

- 1 demande Nathy Pizz' proposant de la friture et des frites)
 - 1 demande de Mr Esteban DEBOUCHE proposant des pizzas et des burgers
- Sur la base des principes adoptés précédemment, il est proposé au conseil municipal :
- D'accepter la demande de Nathy Pizz', sous réserve d'une présence en dehors des mardi, jeudi, vendredi, aux conditions financières habituelles (30€/mois pour l'occupation du domaine public et 5€ par jour d'utilisation d'électricité.)
 - De rejeter la demande de Monsieur Esteban DEBOUCHE, une food truck de burgers devant démarrer son activité à Bouclans en janvier 2026 et notre boulanger proposant des pizzas le vendredi.
- Le conseil municipal est appelé à se prononcer.
Validation de la décision par les 15 personnes présentes.

Informations diverses

Bouclans Infos

Compte tenu de la date tardive du dernier conseil municipal de l'année 2025, il n'y aura pas de parution du Bouclans Infos en décembre. Prochaine parution en janvier 2026

Différend avec notre ancienne locataire

Dans le précédent Bouclans Infos avait été évoquée la nécessaire remise en état d'un logement communal du fait de certaines dégradations. Notre locataire nous demande avec raison de bien vouloir préciser que l'ensemble des travaux à engager ne lui était pas imputable. En effet, une partie des dégradations avait pour cause une fuite invisible sur l'alimentation en eau potable. D'autre part, certaines remises en état sont imputables à des infiltrations d'humidité. Enfin certains travaux correspondent au remplacement d'un meuble de cuisine et de l'évier présentant un aspect vétuste. Le maire a présenté à notre ancienne locataire ses excuses, au nom de la commune et en son nom propre, pour avoir été citée dans une rédaction insuffisamment précise, qui aurait pu entacher à tort son image ou sa réputation.

Distribution du SESAME

Le magazine de la CCPHD, avec le calendrier des relevages des poubelles, est à distribuer par les conseillers avant le 28 décembre 2025.

Bouclethon : La saison 2025 a permis de verser à l'AFM 3 097 € (2^e meilleure collecte en 5 ans). Informations complémentaires : Moins de participation (-40 repas le midi). Moins d'activités proposées. Très peu de présence le soir.

Le colis des aînés n'ayant pu venir au repas sera à distribuer impérativement avant la fin de l'année.

Prochains conseils municipaux : 16/01/2026 ; 20/02/2026 ; 06/03/2026

1^{er} dimanche des élections municipales : 15 mars 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le maire,
Martial HIRTEL